

La Location-Accession Une accession à la propriété avantageuse

La location-accession est un dispositif national qui permet à des ménages d'accéder à la propriété de manière progressive et sécurisée, avec ou sans apport personnel, en étant dans un premier temps locataire du logement.

Un achat en 2 phases

L'accédant à la propriété signe un contrat de location-accession, avant d'entrer dans son logement en tant que locataire-accédant. Il verse une redevance comprenant un équivalent loyer et un complément d'épargne. Après 1 an de phase locative, il peut demander à lever l'option d'achat et devenir pleinement propriétaire de son logement. L'épargne cumulée pendant la phase locative vient en déduction du prix de vente.

Les avantages









Comment en bénéficier

L'obtention du PSLA est soumise à 2 conditions :

- Le logement doit constituer l'habitation principale de l'acquéreur
- Le respect des plafonds de revenus (revenu fiscal de référence de l'année N-2) définis réglementairement au 01/01/2020

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zone B et C
1	24 740
2	32 990
3	38 160
4	42 284
5 et +	46 398

58, rue de la Terre Noire - 29334 QUIMPER CEDEX 02 98 55 81 91 - contact@lelogisbreton.fr

La Location-Accession en 4 étapes



Réalisation de votre logement - Vous êtes informés régulière-

- ment de l'avancement du chantier
- Vous choisissez les matériaux de décoration
- Vous visitez votre futur logement

- 50 % des frais de notaire pour la réalisation du contrat de location-accession
- Paiement mensuel de votre redevance (part locative et épargne)

Pas de levée d'option - Déménagement

Vous choisissez de ne pas quittez le logement.





